

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-99

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretien et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Manoir des Gens d'Armes à Caen et Prieuré d'Ardevon - Désaffectation et déclassement</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, considérant que les biens concernés ne sont plus affectés au service public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater la désaffectation de fait des biens immobiliers suivants :

- le Manoir des Gens d'Armes situé 161-173 rue Basse à Caen,
- le Prieuré d'Ardevon situé à Ardevon (50), Le Bourg ;

- de prononcer le déclassement de ces biens afin de les intégrer dans le domaine privé de la Région et permettre ainsi leur aliénation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 septembre 2014
et de la réception en Préfecture le 25 septembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-16544-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-100

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Tableau des emplois</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Clara OSADTCHY, Jérôme VIRLOUVET, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Arnaud FONTAINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de recruter à compter du 01/10/2014 :

- un Chargé de Mission Ressources Marines à la DARM n° 39761,

- à compter du 01/10/2014 un chargé de gestion « référent financier » à la DESRI n°39781 ;

- de créer un poste de collaborateur au groupe centre n°39560 à compter du 15/06/2014 ;

- de proposer que, lorsqu'un poste de catégorie A ne peut être pourvu par une candidature statutaire satisfaisante, ce poste puisse être pourvu par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Ces cadres seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles correspondantes et pourront bénéficier du régime indemnitaire afférant.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-17123-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-101

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Candidature commune Région Basse-Normandie -Département de la Manche, en partenariat avec la Banque Populaire de l'Ouest, au programme européen ELENA (European Local Energy Assistance), pour contribuer au soutien technique et financier des projets de rénovation énergétique de l'habitat individuel privé</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le principe d'un partenariat avec le Département de la Manche et la Banque Populaire de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme ELENA-KfW ;

- d'autoriser le Président :

- à signer la convention partenariale tripartite avec le Département de la Manche et la Banque Populaire de l'Ouest au titre du programme européen ELENA-KfW (annexe 1) ;

- à solliciter la subvention au titre du programme européen ELENA-KfW ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-16456-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-102

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Restauration et Hébergement des EPLE : fixation des tarifs pour l'année 2015</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Héléne MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

pour l'année 2015, les principes de tarification suivants :

A - d'arrêter, pour l'ensemble des catégories d'établissements publics et d'usagers, les principes d'encadrement des tarifs de la restauration et de l'hébergement des EPLE

1 .Pour les lycées relevant de l'Education Nationale :

S'agissant de la demi-pension, pour les forfaits 5 jours, 4 jours et tickets :

- ☞ si le tarif est inférieur à la moyenne régionale, augmentation de 2 % puis arrondi à 0,05 € supérieur, dans la limite de la moyenne régionale.
- ☞ si le tarif actuel est supérieur à la moyenne régionale, le tarif est inchangé.

Pour tous les autres tarifs de restauration, le tarif est inchangé.

S'agissant de l'hébergement :

- si le tarif est inférieur à la moyenne régionale, augmentation de 2 % puis arrondi à 0,05 € supérieur, dans la limite de la moyenne régionale.
- si le tarif actuel est supérieur à la moyenne régionale, le tarif est inchangé.

Pour tous les autres tarifs d'hébergement, le tarif est inchangé.

2. Pour les lycées agricoles, les EREA, et le LMA : les tarifs sont inchangés.

3. Pour la restauration des commensaux, il est proposé les tarifs suivants:

Indice de l'agent < IM 370	2,60 € au minimum et au-delà si le coût du repas élève est supérieur (base forfait 5 jours / 180 jours, déduction faite de la cotisation FRH)
IM 370 < Indice de l'agent < 465	3,65 €
Indice de l'agent > IM 465	4,70 €
Petit-déjeuner	1,10 €
Repas stagiaires de la formation continue	3,65 €
Repas stagiaires d'entreprises et hôtes de passage	4,70 €
Repas exceptionnel	9,30 € au minimum et au-delà si le coût de revient est supérieur

Concernant les tarifs d'hébergement pour les commensaux, il est proposé le maintien des tarifs 2014 compte tenu de leur utilisation restreinte et souvent encadrée dans une convention.

L'hébergement ou l'accueil de groupes peut faire l'objet d'une tarification spécifique à condition que les tarifs pratiqués soient au moins égaux à ceux des tarifs fixés pour les commensaux ou demi-pension et internat s'il s'agit d'élèves. Ces conditions tarifaires doivent être stipulées dans la convention d'accueil entre le lycée et l'occupant.

Les tarifs apprentis et étudiants sont au moins égaux à ceux des tarifs élèves.

B - de maintenir le principe de prélèvement de 22,5 % au titre du Fonds Régional d'Hébergement (FRH) pour l'ensemble des établissements hors EREA,

C - de rétablir le principe de prélèvement de 1,25 % au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) pour l'ensemble des établissements hors Lycées agricoles,

D - pour l'ensemble des établissements publics, d'arrêter les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves, de l'hébergement et des commensaux conformément aux propositions telles que figurant dans les annexes jointes (annexe 1 – demi pension ; annexe 2 – internat ; annexe 3 – commensaux),

E - d'autoriser la Commission Permanente du Conseil Régional à arrêter le prix de la restauration des lycées publics pour lesquels un ajustement complémentaire serait nécessaire.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-16601-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-103

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Dispositif Chèque Conseil Agricole - Modification du plafond d'aide dans le cadre des entreprises horticolas</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Clara OSADTCHY, Jérôme VIRLOUVET, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier le dispositif d'aide du Chèque Conseil Agricole, tel que joint en annexe 1 ;

- d'autoriser :
 - la Commission Permanente à effectuer d'éventuelles nouvelles modifications du dispositif ;
 - le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-16342-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-104

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>Garantie des emprunts obligataires de CYCLHAD auprès des titulaires d'obligations</i> <i>Garantie de l'emprunt bancaire de CYCLHAD auprès du pool bancaire</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Clara OSADTCHY, Jérôme VIRLOUVET, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accorder, dans le cadre du dossier ARCHADE, les dernières garanties suivantes de la Région sans attendre les décisions formelles d'autorisation de soin devant être prises au niveau régional et national, afin de ne pas retarder le lancement officiel et opérationnel du programme ARCHADE, en conformité avec les dispositions et limites prévues aux articles L. 4523-1 et D. 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, et selon les conditions suivantes :
 - o la garantie autonome à première demande de la Région à hauteur de 50% du remboursement en capital de l'emprunt obligataire et des intérêts capitalisés, dus par la SAS CYCLHAD aux Titulaires d'obligations, soit un montant maximum égal à 8 000 000 € (huit millions d'euros), au profit des Titulaires d'obligations regroupés dans la Masse des Titulaires d'obligations et représentés par Atlante Gestion, sur ordre de la SAS CYCLHAD, au titre d'un contrat de souscription d'obligations à conclure entre la SAS CYCLHAD d'une part et les Titulaires d'obligations d'autre part, pour un montant total en principal de 14 000 000 € (quatorze millions d'euros), selon les conditions suivantes :
 - Nature du concours garanti : émission obligataire
 - Objet du concours garanti : financement partiel du programme ARCHADE, visant à la construction, l'exploitation et la maintenance d'un centre de traitement en hadronthérapie, incluant notamment un bâtiment et des équipements
 - Montant total en principal : 14 000 000 € (quatorze millions d'euros)
 - Taux d'intérêt : 8% l'an
 - Emission de l'emprunt obligataire en deux tranches : une 1ère tranche pour un montant en principal d'environ 2 000 000 € (deux millions d'euros) et une 2ème tranche pour un montant en principal d'environ 12 000 000 € (douze millions d'euros).
 - Amortissement : les obligations seront remboursées après un différé d'amortissement à compter de l'exercice social 2022, conformément au tableau d'amortissement prévisionnel joint en annexe 1
 - Date d'amortissement final: le 31 décembre de la vingtième (20ème) année suivant la souscription de chaque tranche
 - Montant garanti par la Région : 50% du montant en capital de l'emprunt obligataire et des intérêts capitalisés, dus par la SAS CYCLHAD aux Titulaires d'obligations, soit un montant maximum de 8 000 000 € (huit millions d'euros).
 - o la garantie autonome à première demande de la Région à hauteur de 50% du remboursement en capital de l'emprunt de 9 000 000 € (neuf millions d'euros) maximum souscrit par la SAS CYCLHAD auprès du pool bancaire (Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie et Crédit Lyonnais), soit un montant garanti de 4 500 000 € (quatre millions cinq cents mille euros) maximum, selon les conditions suivantes :
 - Nature du concours garanti : emprunt bancaire amortissable
 - Montant : 9 000 000 € (neuf millions d'euros) maximum, décaissés en une ou plusieurs fois dans le courant de l'année 2018
 - Durée de la phase d'amortissement : 7 ans dont 3 ans de différé d'amortissement du capital
 - Profil d'amortissement : cf. tableau d'amortissement du capital prévisionnel indicatif joint en annexe 3
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Index de référence : EURIBOR 3 mois jusqu'à la date de consolidation et, à compter de la date de consolidation, taux fixe de référence
 - Marge : 2,50% sous réserve d'une éventuelle augmentation en vertu des stipulations de toute clause de « market flex » qui pourrait s'appliquer
 - Taux d'intérêt : Index de référence majoré de la Marge
 - Quotité de capital garanti par la Région : 50%
 - Banques membres du pool : Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie et LCL
- d'adopter les actes suivants :
 - o l'acte de garantie autonome à première demande selon les dispositions présentées en annexe 2, pour le compte de la Région Basse-Normandie, au profit des Titulaires d'obligations regroupés dans la Masse des Titulaires d'obligations et représentés par Atlante Gestion, pour un montant maximum de 8 000 000 € (huit millions d'euros), représentant

50% du montant maximum en capital de l'emprunt obligataire et des intérêts capitalisés, sur ordre de la SAS CYCLHAD au titre d'un contrat de souscription d'obligations, conformément au tableau d'amortissement prévisionnel présenté en annexe 1 ;

- o l'acte de garantie autonome à première demande selon les dispositions présentées en annexe 4, pour le compte de la Région Basse-Normandie, au profit des Banques membres du pool, pour un montant maximum de 4 500 000 € (quatre millions cinq cents mille euros) en principal, à souscrire par la SAS CYCLHAD, conformément au tableau d'amortissement prévisionnel en capital présenté en annexe 3 ;
- d'engager la Région jusqu'aux termes desdites garanties à première demande, et à assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de ces engagements ;
- d'autoriser le Président de la Région à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-17148-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-105

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Stratégie régionale de recherche et d'innovation basée sur une spécialisation intelligente (RIS 3) : lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Clara OSADTCHY, Jérôme VIRLOUVET, Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Arnaud FONTAINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter le principe et les textes des Appels à Manifestation d'Intérêt tels que placés en annexes,

- d'autoriser le Président de la Région à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140925-17184-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 14-09-106

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Commissions spécialisées - Modifications</i>

Réunion JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Réuni le jeudi 25 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Ludovic ASSIER (pouvoir à Philippe AUGIER), Annie BIHEL (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Jean-Louis GERARD), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Valérie NOUVEL (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder à la modification de la composition :

❖ de la Commission spécialisée n°2 qui se décline comme suit :

Président : M. DESCHAMPS
1er Vice-Président : M. MOURARET
2ème Vice-Président : M. DENIAUD

Membres : MM. GODEFROY, LOUVET, Mmes JOZEAU-MARIGNE, LEMASSON
OSADTCHY, M. DIGARD, Mme GAUGAIN, M. GERARD

❖ de la Commission spécialisée n°4 qui se décline comme suit :

Présidente : Mme ANNE
1er Vice-Président : M. DUFOUR
2ème Vice-Président : M. LEFRANC

Membres : Mmes JOUIN, BIHEL, M. TRAVERT, Mmes LOWY, MAZIER, MM.
AUGIER, VERGV

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL